

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1579

Adaptation à la baisse du montant de la subvention d'équipement au CCAS de la Ville de Lyon pour la réhabilitation de l'EHPA Clos Jouve : 170 000 euros (AP n° 2012-1, Programme n° 00001, opération n° 01106001) – Approbation et autorisation de signature d'une convention de financement correspondante

Direction de l'Action Sociale □

**Rapporteur :** Mme RIVOIRE Françoise

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1579 - ADAPTATION A LA BAISSSE DU MONTANT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CCAS DE LA VILLE DE LYON POUR LA REHABILITATION DE L'EHPA CLOS JOUVE : 170 000 EUROS (AP N° 2012-1, PROGRAMME N° 00001, OPERATION N° 01106001) – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT CORRESPONDANTE (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lyon gère un ensemble d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Les bâtiments de trois de ces structures, dont l'EHPA Clos Jouve, sont la propriété du CCAS, alors que les autres établissements ont été construits par la SA d'HLM pour l'Action Sociale (SAHLMAS), qui en est propriétaire.

Dès le courant de l'année 2008, le CCAS a entrepris l'élaboration d'un vaste programme de réhabilitation des bâtiments et locaux d'un ensemble de ces établissements d'hébergement.

Cette étude a été conduite en étroite concertation avec la Ville de Lyon, s'agissant notamment du financement de ce programme.

Par délibération n° 2013/6000 du 25 novembre 2013, vous avez approuvé l'attribution d'une subvention d'équipement de 1 700 000 € au CCAS de la Ville de Lyon pour la réhabilitation de l'EHPA Clos Jouve sis rue Dominique Perfetti à Lyon 1<sup>er</sup>, sur la base d'un coût prévisionnel de l'opération estimé en 2013 à 1 700 000 € (hors frais de renouvellement du mobilier).

Des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires sur cet établissement et le montant de l'opération s'élève aujourd'hui à 2 250 000 €.

Nonobstant cette hausse, le CCAS ayant perçu des recettes exceptionnelles, sera en capacité de financer les travaux à hauteur de 2 080 000 €. Ainsi, la subvention de 170 000 € déjà versée par la Ville de Lyon en 2014 peut être considérée comme « solde pour tout compte ».

Vu la délibération n° 2013/6000 du 25 novembre 2013 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

**DELIBERE**

1. L'adaptation à la baisse du montant de la subvention d'équipement pour la réhabilitation de l'EHPA « Clos Jouve » est approuvée.
2. La nouvelle convention susvisée, abrogeant et remplaçant la précédente, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS, est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. RIVOIRE